

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	29	23
Date de convocation : le 18 janvier 2022 Date d'affichage : le 25 janvier 2022		

**Séance du vingt-quatre janvier  
deux mille vingt deux  
à vingt heures trente**

## DELIBERATION

**N° 2022.6**

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE  
MAGNY LE HONGRE**

**Le 24 janvier 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 janvier 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.**

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, EON, FLAMENT-BJARSTAL, HENRY-TAHRAOUI, HERIQUE, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, RENUCCI-FERNANDES, RESTA.

Messieurs AFFRE, BOUDJEMAÏ, CEREUIL, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame DELON ayant donné pouvoir à Madame RESTA  
Madame POSE ayant donné pouvoir à Monsieur NOEL  
Madame STEPHAN ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL  
Madame FLEURIEL  
Monsieur MENIGOZ ayant donné pouvoir à Monsieur ROYER  
Monsieur ROMERO

Secrétaire de séance : Monsieur GUERIN

---

OBJET  
**Rapport social unique**

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Rapport Social Unique relatif à l'année 2020,  
VU l'avis favorable du comité technique du 19 novembre 2021

Considérant que tous les ans il convient de présenter le Rapport Social Unique.

Madame le Maire présente le document qui a été distribué par voie dématérialisée à tous les élus.

**Les élus prennent acte de la présentation du Rapport Social Unique.**

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2022

Application agréée E.legalite.com

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ☞ Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- ☞ Monsieur le Président du Centre de gestion 77,
- ☞ Remis aux archives communales.



**Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL**

Maire de Magny Le Hongre

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.*

*Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2022

Application agréée E-legalite.com